



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mai 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-sixième session

18 juin-12 juillet 2024

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

### Examen périodique universel

## Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel

### Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le secrétariat de lui fournir par écrit, tous les ans, des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et sur les ressources dont il dispose. Le rapport décrit les activités menées avec le soutien du Fonds de contributions volontaires et expose la manière dont il a été utilisé pour faciliter et renforcer la participation des États Membres, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, pendant la période considérée. Le rapport donne un aperçu de l'état des contributions et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Il fait en outre le point sur la participation, plus d'un an et demi après le début du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, et contient des renseignements à jour sur l'application de la résolution 51/30 du Conseil relative au renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/17, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires afin de permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, de participer au mécanisme d'Examen périodique universel. Dans sa résolution 16/21, le Conseil a demandé que le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel soit renforcé et rendu opérationnel afin d'encourager une large participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à l'examen les concernant.
2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) administre le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel ainsi que le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel, également créé au titre de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme. Le présent rapport devrait donc être lu conjointement avec le rapport sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel<sup>1</sup>.
3. Dans sa résolution 51/30, intitulée « Renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel », le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du Haut-Commissariat, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires. En 2023, aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Conseil, durant le débat général tenu au titre du point 6 de l'ordre du jour, de nombreux États ont demandé de nouveau à bénéficier d'une assistance pour renforcer leur participation à l'examen périodique universel.

## II. Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires

4. Le Fonds de contributions volontaires facilite la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, au mécanisme d'examen périodique universel. Le soutien qu'il apporte permet aux représentants des pays qui répondent aux conditions requises de participer en personne aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux séances du Conseil au cours desquelles sont adoptés les textes issus de l'examen les concernant.
5. Le Fonds de contributions volontaires soutient aussi la participation des États au processus préparatoire de l'examen, notamment par le canal des conseils techniques concernant l'établissement de leurs rapports nationaux et la possibilité d'entreprendre une évaluation participative et complète de la situation des droits de l'homme dans le pays que leur donne le HCDH. Dans sa résolution 35/29, le Conseil des droits de l'homme a encouragé les États à promouvoir la participation des parlements à tous les stades du processus d'établissement des rapports de l'Examen périodique universel.
6. Conformément à la résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme relative à la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies, le HCDH a encouragé les États à s'attacher à assurer l'équilibre entre les genres dans la composition et le partage des responsabilités entre les membres de leurs délégations.
7. Les délégations des pays ayant une représentation permanente à Genève participent aux réunions d'information que le HCDH organise avant chaque session du Groupe de travail, ce qui concourt à les sensibiliser au processus de suivi des recommandations reçues et à l'appui disponible à cette fin, notamment par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

<sup>1</sup> [A/HRC/56/18](#).

8. Dans la conduite de ces opérations, le HCDH assure une coordination efficace entre le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Par exemple, le secrétariat du Fonds de contributions volontaires organise à l'intention des représentants soutenus par le Fonds d'affectation spéciale des séances d'information sur les travaux du Conseil, y compris l'examen périodique universel, durant les cours d'initiation que ce dernier organise à Genève. De nombreux anciens bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont participé au processus d'examen périodique universel au niveau national et/ou été membres de la délégation de leur État.

## A. Déplacements pour la participation à des réunions

9. Le Fonds de contributions volontaires apporte aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, un soutien financier couvrant les frais de voyage à Genève d'un représentant officiel désigné pour participer aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux réunions du Conseil des droits de l'homme au cours desquelles les résultats de l'examen de son pays sont présentés pour adoption.

10. Le Fonds de contributions volontaires prend également en charge les frais de voyage d'un représentant officiel par délégation pour les États membres du Conseil des droits de l'homme remplissant les conditions requises qui n'ont pas de mission permanente à Genève, afin que ce représentant puisse exercer les fonctions de rapporteur, c'est-à-dire de membre d'une troïka. Le Fonds verse en outre aux bénéficiaires une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à Genève au moment de leur déplacement.

11. En 2023, le Fonds de contributions volontaires a financé la participation à trois sessions du Groupe de travail de 13 représentants (9 femmes et 4 hommes) de pays remplissant les conditions requises, dont 7 représentants de pays les moins avancés ou de petits États insulaires en développement. Le Fonds de contributions volontaires a pris en charge les frais de voyage d'un représentant de chacun des pays ci-après pour participer à la quarante-deuxième session du groupe de travail : Argentine, Bénin, Ghana, Guatemala, Pakistan, Pérou et Sri Lanka. Le Fonds a pris en charge les frais de voyage d'un représentant des Bahamas, de la Barbade et de Tonga pour participer à la quarante-troisième session du groupe de travail. Il a pris en charge les frais de voyage d'un représentant du Bangladesh, de Cuba et de Djibouti pour participer à la quarante-quatrième session du Groupe de travail.

12. Depuis sa création, le Fonds de contributions volontaires a facilité la participation de 248 représentants de 118 États, de nombreux États ayant bénéficié d'un financement au titre de deux cycles d'examen ou plus. Sur ces 118 États, 70 sont des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement, 29 % sont des pays les moins avancés, 24 % sont des petits États insulaires en développement et 7 % sont à la fois des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le Fonds a soutenu des États de toutes les régions géographiques, 40 % étant des États africains, 30 % des États d'Asie-Pacifique, 24 % des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 % des États d'Europe de l'Est et 1 % des États d'Europe occidentale et autres.

13. Le tableau 1 ci-après indique, par année, le nombre de représentants ayant reçu un soutien du Fonds de contributions volontaires pour participer aux sessions du Groupe de travail et aux réunions du Conseil des droits de l'homme au cours desquelles sont adoptés les résultats des examens.

Tableau 1  
**Nombre de représentants bénéficiaires d'une aide du Fonds de contributions volontaires depuis sa création, au 31 décembre 2023**

<i>Année</i>	<i>Nombre de représentants bénéficiaires</i>
2008	6
2009	17
2010	23
2011	21
2012	3
2013	6
2014	15
2015	23
2016	26
2017	15
2018	22
2019	26
2020	10
2021	3
2022	19
2023	13
<b>Total</b>	<b>248</b>

14. Le nombre annuel de représentants que soutient le Fonds de contributions volontaires varie en fonction du nombre de pays à examiner remplissant les conditions requises et du nombre de résultats à adopter au cours d'une année donnée. Il convient de rappeler que la pandémie de coronavirus (COVID-19) a affecté la venue des représentants à Genève. En 2020 et 2021, les sessions du groupe de travail ont suivi les modalités hybrides introduites par le Conseil des droits de l'homme, qui combinent la participation virtuelle par déclarations vidéo préenregistrées et participation en direct par lien vidéo. Le Fonds a apporté un soutien financier à la participation virtuelle.

## **B. Formation**

15. Le mandat du Fonds de contributions volontaires prévoit le financement de séances d'information se tenant avant les sessions du Groupe de travail pour aider les pays à préparer l'Examen et leur permettre de mieux comprendre les difficultés que présente la participation au processus et les perspectives qu'elle offre au niveau national. Ces séances sont aussi l'occasion de discuter des bonnes pratiques en ce qui concerne l'organisation de consultations nationales, la mise en place de mécanismes nationaux d'application, d'établissement de rapports et de suivi, l'élaboration des rapports nationaux et la participation aux dialogues se déroulant pendant les sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme.

16. En 2023, des séances d'information ont été organisées dans le pays pour les gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine du Nord et du Sénégal. Ainsi, avec le soutien financier du Fonds de contributions volontaires, le HCDH a fourni au Gouvernement sénégalais une assistance technique pour récapituler et évaluer, dans le cadre d'un processus consultatif, la suite donnée aux recommandations reçues lors de son troisième examen et pour rédiger son rapport national. À cette fin, en septembre 2023 a été organisé au Sénégal, à Mbour, un atelier auquel ont participé 30 représentants des organismes publics concernés et diverses parties prenantes pour discuter de l'application des recommandations issues du troisième cycle, y compris des progrès accomplis et des défis restants. Les conclusions de l'atelier ont servi à élaborer le rapport national du Sénégal pour son quatrième examen.

17. En 2023, le HCDH a organisé des séances d'information en ligne pour l'Argentine, le Burkina Faso, la Colombie, Cuba, le Gabon, le Monténégro, l'Ouzbékistan et Vanuatu avant leur examen au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel. Ces réunions ont permis aux États concernés d'améliorer leur connaissance des processus et procédures de l'examen périodique universel en général et les ont aidés à se préparer à rédiger leurs rapports nationaux et à participer au dialogue avec le Groupe de travail, en particulier.

18. En 2023, avant les quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Groupe de travail, le HCDH a organisé à Genève trois réunions d'information pour les représentants des États examinés et les membres des troikas basés à Genève. Elles se sont tenues en anglais et en français. S'appuyant sur l'expérience des années précédentes, ces réunions ont porté sur les aspects organisationnels du Groupe de travail, tels que la composition de la délégation de l'État examiné, le processus d'accréditation, les formalités d'inscription sur la liste des orateurs et les modalités de participation. Des aspects plus essentiels ont aussi été abordés, dont le rôle de la troika, l'élaboration des rapports du Groupe de travail et les positions que l'État examiné peut prendre concernant les recommandations reçues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme.

19. Depuis le début du quatrième cycle de l'examen périodique universel, le HCDH organise à Genève des réunions d'information à l'intention des représentants venus à Genève avec le soutien du Fonds de contributions volontaires pour participer au Groupe de travail. Le but est de créer un réseau virtuel de représentants connaissant bien l'examen périodique universel, de renforcer les capacités nationales et d'aider à déterminer les meilleures pratiques en matière de préparation et de suivi de l'examen. De nombreux participants ont exprimé leur profonde gratitude pour le soutien financier qui leur avait été apporté pour participer aux sessions de Genève, à l'occasion desquelles ils avaient reçu des informations complètes sur les procédures de suivi. D'après leurs témoignages, ce soutien a été crucial en leur donnant la possibilité de renforcer leurs compétences et ainsi de contribuer par la suite à tous les stades du mécanisme, y compris le suivi, avec efficacité.

20. Dans sa résolution 35/29, le Conseil des droits de l'homme a souligné que les parlements jouaient un rôle crucial en traduisant les engagements internationaux en politiques et lois nationales. Il a encouragé les États à promouvoir la participation des parlements à tous les stades du processus d'établissement des rapports de l'examen périodique universel, notamment en associant le parlement national au processus de consultation sur l'élaboration du rapport national et l'application des recommandations soutenues par l'État concerné<sup>2</sup>.

21. En 2023, avant les quarante-troisième à quarante-septième sessions du Groupe de travail, le HCDH et l'Union interparlementaire ont organisé des réunions d'information à l'intention des parlementaires des États examinés. Cette pratique a été introduite au début du quatrième cycle. À ces réunions, des fonctionnaires du HCDH et de l'Union interparlementaire ont informé un total de 33 parlementaires de 30 États et 50 membres du personnel parlementaire de leur rôle à chaque stade du processus d'examen et ont répondu à leurs questions. Les parlementaires ont échangé des informations sur la participation de leur pays au processus d'examen périodique universel. Au cours des trois sessions du Groupe de travail tenues en 2023, un total de 17 parlementaires de 13 États examinés ont participé aux dialogues.

### III. Situation financière du Fonds de contributions volontaires

22. Le tableau 2 ci-après présente la situation financière détaillée du Fonds de contributions volontaires au 31 décembre 2023. Entre 2014 et 2022, le total annuel des dépenses a dépassé celui des contributions reçues, en raison de l'évolution défavorable des recettes constatée ces dernières années, qui compromet la viabilité à long terme du Fonds. Au début de 2023, il a été décidé de limiter le soutien financier apporté aux délégations, la participation aux sessions du Groupe de travail continuant à être prise en charge mais pas la participation aux réunions durant lesquelles le Conseil des droits de l'homme adopte les résultats des examens. Cette approche prudente a été adoptée afin de constituer des réserves

<sup>2</sup> Voir [A/HRC/38/25](#).

suffisantes pour que le Fonds puisse poursuivre son travail en 2024. En 2023 le montant des contributions reçues dans l'année a été supérieur à celui des dépenses, pour la première fois depuis 2014.

Tableau 2

**État des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	
<i>Recettes</i>	
Contributions volontaires reçues en 2023	373 832,77
Gain/perte de change	(33,67)
Contributions annoncées pour 2023	–
Recettes accessoires et produit des intérêts	26 037,51
<b>Total des recettes</b>	<b>399 836,61</b>
<i>Dépenses</i>	
Dépenses de personnel	21 043,00
Autres frais de personnel (honoraires et frais de voyage des consultants)	(34,62)
Frais de voyage du personnel	5 246,26
Frais de voyage des représentants et participants aux réunions et séminaires	35 695,07
Services contractuels	40 140,00
Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes	1 133,79
Matériel, véhicules et mobilier	–
Transferts et subventions aux partenaires d'exécution (> 50 000 dollars)	–
Subventions (< 50 000 dollars) et bourses	–
Dépenses (indirectes) d'appui au programme	13 416,75
<b>Total des dépenses</b>	<b>116 640,25</b>
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice	283 196,36
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	453 809,28
Autres ajustements (par rapport à l'exercice précédent)	–
Engagements non honorés	–
<b>Solde total du fonds au 31 décembre 2023</b>	<b>737 005,64</b>

23. Le Fonds de contributions volontaires reçoit des contributions d'États, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'institutions privées et de particuliers. Au 31 décembre 2023, 21 pays et une organisation intergouvernementale avaient versé des contributions volontaires pour un montant total de 4 183 080 dollars depuis la création du Fonds (voir tableau 3 ci-après).

24. En 2023, quatre États ont versé des contributions volontaires au Fonds pour un montant total de 373 833 dollars (voir le tableau 4 ci-après). L'augmentation de ce total par rapport à 2022 et au niveau annuel moyen des contributions volontaires (250 000 dollars) depuis la création du Fonds est encourageante.

25. Le total annuel des contributions volontaires versées doit s'établir à 500 000 dollars au moins pour permettre au Fonds d'apporter un soutien adéquat au cours du quatrième cycle de l'examen périodique universel. En 2024, le Fonds continue à financer à titre prioritaire les voyages des représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

Tableau 3  
**Contributions reçues depuis la création du Fonds de contributions volontaires  
 au 31 décembre 2023**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Albanie	2 729
Allemagne	795 397
Arabie Saoudite	199 866
Australie	387 580
Autriche	157 729
Belgique	57 681
Chine	550 000
Colombie	26 668
Cuba	3 817
Danemark	359 002
Fédération de Russie	100 000
Hongrie	19 083
Italie	422 852
Japon	480 000
Koweït	50 000
Pologne	22 172
République de Corée	50 000
Roumanie	73 746
Singapour	75 000
Suède	100 000
Suisse	95 238
Organisation internationale de la Francophonie	154 178
Autres donateurs et donateurs particuliers	341
<b>Total des contributions</b>	<b>4 183 080</b>

Tableau 4  
**Contributions reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Albanie	2 729
Arabie Saoudite	59 866
Chine	300 000
Pologne	11 238
<b>Total des contributions</b>	<b>373 833</b>

#### IV. Accroître la participation des États membres durant le quatrième cycle de l'examen périodique universel

26. En 2023, le HCDH a continué à prendre des mesures pour accroître la participation des États Membres et des autres parties prenantes à l'examen périodique universel. Le secrétariat du mécanisme d'examen périodique universel a largement diffusé les informations pertinentes et les a rendues accessibles par divers moyens, améliorant ainsi sa visibilité en vue d'accroître la participation des États et des autres parties prenantes au

mécanisme. La page web du HCDH sur l'examen périodique universel a été régulièrement mise à jour, avec l'inclusion des nouvelles les plus récentes, de renseignements sur les prochaines sessions du Groupe de travail, des résultats de l'examen périodique universel soumis au Conseil des droits de l'homme pour adoption et la mise à disposition d'outils pour préparer l'examen et appliquer les recommandations issues de l'examen<sup>3</sup>.

27. En 2023, une courte vidéo promotionnelle sur le Fonds de contributions volontaires a été produite et publiée sur le site web du HCDH. Elle met en scène des bénéficiaires parlant de l'importance de leur participation en personne, rendue possible par le Fonds de contributions volontaires<sup>4</sup>. Pareillement, l'extranet de l'examen périodique universel, mis à jour régulièrement, est une plateforme qui rend facilement disponibles et accessibles les calendriers, les déclarations orales et les rapports<sup>5</sup>.

28. En 2023, le HCDH a collaboré avec des médias sur toutes les questions relatives au Groupe de travail, ce qui a permis d'en assurer une couverture précise en temps utile grâce à la diffusion de communiqués de presse produits en anglais et dans 23 langues parlées dans les États examinés. Le HCDH a en outre eu recours aux médias sociaux pour diffuser des informations actuelles et précises sur l'examen périodique universel.

29. Avec l'appui des équipes de pays des Nations Unies, le HCDH a encouragé les parties prenantes nationales à suivre en ligne le dialogue se déroulant pendant l'examen pour prendre connaissance des progrès annoncés, des défis signalés et des préoccupations exprimées par d'autres États membres. Les retransmissions en direct des réunions des cinq sessions du quatrième cycle de l'examen périodique universel tenues à ce jour ont été en moyenne suivies par 10 000 téléspectateurs.

30. Les recommandations issues de l'examen périodique universel ont été incorporées systématiquement dans l'Index universel des droits de l'homme, base de données contenant les recommandations formulées par tous les mécanismes des droits de l'homme<sup>6</sup>.

31. En étroite partenariat avec l'Union interparlementaire, le Fonds de contributions volontaires a soutenu financièrement les efforts que déploie le HCDH pour renforcer la capacité des parlements nationaux à participer de manière significative à tous les stades du processus d'examen périodique universel. Le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel a fourni au HCDH les moyens d'agir en étroite collaboration avec les parlements nationaux de plusieurs États, dont le Brésil et le Tchad, afin de renforcer leur rôle dans l'application de certaines recommandations spécifiques et de superviser l'application effective des recommandations dans les différentes branches de l'État<sup>7</sup>.

32. Les États membres ont activement participé aux examens durant les cinq premières sessions du quatrième cycle du mécanisme. À chaque examen, en moyenne, 100 orateurs ont pris la parole et chaque État examiné a reçu 270 recommandations, chiffres en hausse par rapport aux nombres moyens d'orateurs et de recommandations durant le troisième cycle.

33. La participation de parlementaires aux sessions du Groupe de travail a aussi augmenté depuis le début du quatrième cycle. Au total, 39 parlementaires de 23 États examinés ont participé aux dialogues dans le cadre de l'examen au cours de la première année et demie du quatrième cycle (soit 5 des sessions du quatrième cycle tenues à ce jour sur les 14 agendées). Les délégations de six États examinés étaient dirigées par des parlementaires. Au cours du troisième cycle de l'Examen périodique universel, 52 parlementaires de 32 États examinés ont participé aux sessions du Groupe de travail.

34. Le HCDH a continué à promouvoir une représentation égale des femmes dans les délégations des États examinés. En 2023, sur les 47 délégations 15 étaient dirigées par des femmes, à savoir celles des pays suivants : Allemagne, Burundi, Cabo Verde, Colombie, Émirats arabes unis, France, Gabon, Israël, Liechtenstein, Pakistan, République de Corée,

<sup>3</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-home>.

<sup>4</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-home>.

<sup>5</sup> Voir <https://uprmeetings.ohchr.org/Pages/default.aspx>.

<sup>6</sup> Voir <https://uhri.ohchr.org>.

<sup>7</sup> Voir A/HRC/50/18 et A/HRC/53/57.

Suisse, Tchèque, Tonga et Tuvalu. À la quarante-deuxième session, globalement, les délégations des 13 États examinés comptaient 45 % de femmes et 55 % d'hommes. À la quarante-troisième session, les délégations des 14 États examinés comptaient 54 % de femmes et 46 % d'hommes. À la quarante-quatrième session, les délégations des 14 États examinés comptaient 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

35. En 2023, conformément à la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme et après l'approbation par l'Assemblée générale, en décembre 2022, du budget nécessaire pour en assurer l'application, le HCDH a entamé le processus de déploiement de 11 conseillers régionaux pour l'examen périodique universel. Ces conseillers ont pour mission de veiller à ce que les États de leurs régions respectives bénéficient d'une aide efficace au renforcement de leurs capacités. À cet effet ils appuient les préparatifs de l'examen, l'établissement des rapports nationaux dans le cadre de consultations ainsi que la sélection et le suivi des bénéficiaires du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel.

36. Le processus de sélection des conseillers régionaux a commencé au premier semestre 2023 en vue d'en assurer leur déploiement dans les bureaux régionaux au second semestre, mais ce processus a été affecté par les restrictions temporaires au recrutement mises en place par le Secrétaire général pour gérer la crise de liquidités de l'ONU.

## V. Conclusions

37. Depuis sa création, le mécanisme d'examen collégial qu'est l'examen périodique universel offre aux États une plateforme spécialisée pour engager des discussions prospectives de manière constructive et transparente sur les priorités et les défis en matière de droits de l'homme. Le Fonds de contributions volontaires continue à jouer un rôle déterminant en assurant les pleines participation et implication des États, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Il contribue donc grandement à combler les déficits de capacités et à garantir ainsi une participation significative de tous les États au processus d'examen.

38. Avec l'appui du Fonds de contributions volontaires, le HCDH continuera à renforcer son soutien aux États membres, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, pour renforcer leur capacité à participer significativement à tous les stades du processus d'examen périodique universel, en organisant des sessions d'information et de formation en ligne et dans les pays.

39. Le HCDH poursuivra à cette fin ses efforts pour constituer un réseau virtuel de représentants bénéficiaires et faciliter leur échange régulier de données d'expériences sur la préparation et le suivi du processus d'examen périodique universel, leur participation en qualité de personne ressource à des cours de formation et à des ateliers sur l'examen périodique universel, leur participation à d'autres activités liées aux mécanismes internationaux des droits de l'homme organisées par le HCDH et le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de leur implication dans l'examen périodique universel. Le HCDH prévoit de mettre au point un outil d'apprentissage en ligne concernant l'examen périodique universel et d'organiser des sessions en distanciel avec les représentants sélectionnés afin de leur apporter un soutien avant leur venue à Genève puis au titre du suivi de leur participation.

40. Le mécanisme a favorisé le dialogue entre divers acteurs nationaux, dont les gouvernements, les parlements, le pouvoir judiciaire, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile. Le HCDH reste déterminé à collaborer avec les partenaires concernés pour promouvoir la participation et l'implication des parlementaires et d'autres acteurs nationaux clés, dont les institutions nationales des droits de l'homme, dans le processus d'examen périodique universel.

41. La participation éclairée des représentants aux sessions du Groupe de travail et du Conseil des droits de l'homme est essentielle pour assurer un suivi adéquat au niveau national. Il faut donc veiller à ce que le soutien qu'apporte le Fonds de contributions volontaires s'inscrive dans un processus continu aboutissant à l'application au niveau

national des recommandations issues de l'examen. Le HCDH alignera plus avant le soutien qu'apporte le Fonds de contributions volontaires sur celui qu'apporte le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

42. L'implication active des États, conjuguée à leur intérêt croissant pour une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités nationales et à assurer ainsi leur participation significative au quatrième cycle de l'examen périodique universel, nécessite de renforcer sensiblement certaines capacités spécialisées du HCDH ainsi que les ressources financières du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel. Le renforcement du secrétariat du Fonds de contributions volontaires à Genève et le déploiement de 11 conseillers régionaux pour l'examen périodique universel dans les bureaux régionaux du HCDH au début de 2024 sont impératifs pour permettre au Fonds de s'acquitter efficacement de son mandat face au nombre croissant de demandes d'assistance émanant des États.

43. Comme le Fonds est entièrement tributaire des contributions volontaires pour exercer son mandat, un financement prévisible et un nouvel élargissement de sa base de donateurs sont indispensables pour faciliter la planification et l'exécution efficaces des activités de renforcement des capacités qu'il soutient, ainsi que pour améliorer, quantitativement et qualitativement, le soutien qu'il apporte pour le doter des moyens de répondre efficacement au nombre croissant de demandes d'assistance émanant des États Membres. Dans le prolongement de l'évolution favorable qu'a été la hausse des recettes observée en 2024, il est essentiel d'assurer des entrées régulières de contributions volontaires de 500 000 dollars par an pour financer la participation d'un plus grand nombre de représentants aux travaux de l'examen périodique universel, la fourniture d'une formation complète avant l'examen et l'élaboration d'outils et d'orientations individualisés pour une participation plus éclairée.

---